



CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS)

Psychiatrie et psychologie légales et forensiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Psychiatres
- Pédopsychiatres
- Psychologues

ORGANISATION

- Faculté de biologie et de médecine (FBM), Université de Lausanne (UNIL)
- Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique (FDCA), Université de Lausanne (UNIL)
- Institut de psychiatrie légale (IPL), DP-CHUV, Lausanne

ENJEUX

La psychiatrie et la psychologie légales et forensiques se situent à l'interface des sciences du psychisme et du droit. Face à une complexification des besoins, les intervenants des mondes judiciaire et pénitentiaire doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences de plus en plus approfondies, émanant d'expert·e·s reconnu·e·s et capables de travailler au sein d'équipes multidisciplinaires.

Le CAS en *Psychiatrie et psychologie légales et forensiques* mène à une pratique certifiée d'expertises judiciaires et de thérapies forensiques, que ce soit en droit pénal, civil et administratif. Le programme est conforme aux apprentissages théoriques requis en vue de l'obtention des titres de *Spécialiste en psychologie légale* (pour psychologue) et de *Formation approfondie en psychiatrie forensique* (pour psychiatre), respectivement octroyés par la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), la Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL), l'Institut Suisse de Formation Médicale (ISFM) et la Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF).

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances, aptitudes professionnelles, expériences pratiques, règles éthiques et déontologiques qui sont indispensables à l'exercice de la psychiatrie et psychologie légales et forensiques
- En droit pénal, civil et administratif (en particulier en droit des assurances), acquérir les bases théoriques permettant de réaliser des expertises et thérapies d'enfants, d'adolescent·e·s et d'adultes dans le champ forensique

PROGRAMME

Pour se rapprocher au plus près de la réalité, le programme du *Certificate of Advanced Studies (CAS)* s'inscrit dans une approche interdisciplinaire et s'articule autour de 4 axes.

Modules	AXE DROIT <i>8 jours d'enseignement (64 h de présentiel + env. 128 h de travail personnel)</i> <ul style="list-style-type: none">• MD1 - Droit pénal I• MD2 - Droit pénal II et Droit des assurances• MD3 - Droit civil• MD4 - Droit des mineurs
Module	AXE SOCIO-HISTORIQUE ET ÉTHIQUE <i>2 jours d'enseignement (16 h de présentiel + env. 32 h de travail personnel)</i> <ul style="list-style-type: none">• MSHE - Approches sociale, historique, éthique et déontologique
Module	AXE CRIMINO-VICTIMOLOGIE <i>2 jours d'enseignement (16 h de présentiel + env. 32 h de travail personnel)</i> <ul style="list-style-type: none">• MCV - Apports de la criminologie et de la victimologie à l'évaluation et à l'intervention
Modules	AXE PRAXÉOLOGIQUE <i>18 jours d'enseignement (144 h de présentiel + env. 288 h de travail personnel)</i> <ul style="list-style-type: none">• MP1 - Concepts de violences interpersonnelles• MP2 - Expertises pénales I• MP3 - Expertises pénales II• MP4 - Expertises de crédibilité• MP5 - Expertises civiles I• MP6 - Expertises civiles II• MP7 - Rapports et auditions des professionnel·le·s• MP8 - Thérapies forensiques I• MP9 - Thérapies forensiques II

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Approches théoriques mises en lien avec la pratique professionnelle
- Mise en avant de l'interdisciplinarité
- Ateliers, études de cas et jeux de rôle

CALENDRIER

Les modules d'enseignement se dérouleront les vendredis et samedis suivants :

En 2026 :

- Séance d'accueil : mercredi 2 septembre 2026 à 18h
- 25-26 septembre 2026
- 30-31 octobre 2026
- 20-21 novembre 2026
- 11-12 décembre 2026

En 2027 :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 29-30 janvier 2027• 26-27 février 2027• 19-20 mars 2027• 23-24 avril 2027• 21-22 mai 2027• 18-19 juin 2027 | <ul style="list-style-type: none">• 20-21 août 2027• 17-18 septembre 2027• 1-2 octobre 2027• 19-20 novembre 2027• 10-11 décembre 2027 |
|---|---|

En 2028 :

- Examen QCM : Mercredi 19 janvier 2028 de 16h à 18h
- Défenses orales des mémoires : Mardi 1^{er} et mercredi 2 février 2028
- Remise des certificats : Mardi 28 mars 2028 à 17h30

COLLABORATIONS

- Faculté de médecine, Université de Genève
- Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF)
- Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML), Genève et Lausanne
- Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), HUG, CHUV
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
- Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL)
- Le Pôle de psychiatrie et psychothérapie du CHVR

CURSUS

Le *Certificate of Advanced Studies (CAS)* en *Psychiatrie et psychologie légales et forensiques* totalise environ 780 heures de formation :

- 15 modules correspondant à 30 jours d'enseignement (240 h) et env. 480 heures de travail personnel, avec examen écrit en fin de formation
- Rédaction et soutenance d'un travail de mémoire correspondant à env. 60 heures de travail personnel

Titre obtenu : *Certificate of Advanced Studies (CAS)* en *Psychiatrie et psychologie légales et forensiques* délivré par l'Université de Lausanne. Il équivaut à **26 crédits ECTS**.

RECONNAISSANCE DU TITRE

La formation est conforme aux apprentissages théoriques requis par :

- l'Institut Suisse de Formation Médicale (ISFM)
- la Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF)
- la Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
- la Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL)



De septembre 2026 à février 2028

30 jours d'enseignement répartis les vendredis et samedis

Hôpital psychiatrique de Cery, Prilly (VD)



Certificate of Advanced Studies (CAS) en Psychiatrie et psychologie légales et forensiques délivré par l'Université de Lausanne.

Obtention de 26 crédits ECTS



CHF 10'500.-*

*Le paiement peut s'effectuer en 3 tranches.



Inscription en ligne

Délai d'inscription : 31 mars 2026

Le nombre de places est limité.

EN SAVOIR PLUS



COMITÉ DIRECTEUR

- **Christophe Champod**, Vice-doyen, FDCA, UNIL ; Directeur de l'ESC, UNIL
- **Logos Curtis**, Médecin adjoint agrégé, responsable de l'UPJA
- **Philippe Delacrausaz**, Professeur FDCA, UNIL ; Directeur de l'IPL, DP-CHUV ; Président de la SSPF ; Président du comité directeur et co-directeur académique de la formation
- **Didier Delessert**, Psychiatre, Médecin chef du SMPP, DP-CHUV
- **Silke Grabherr**, Professeure à la Faculté de médecine UNIGE ; Professeure FBM, UNIL ; Directrice du CURML
- **Ronald Gramigna**, Président de la SSPL
- **Eric Kaltenrieder**, Procureur général, Vaud
- **Francesco Maiani**, Doyen, FDCA, UNIL
- **Christophe Maillard**, Vice-Président du Tribunal cantonal, Vaud
- **Vincent Martenet**, Doyen, FDCA, UNIL
- **Kerstin von Plessen**, Professeure FBM, UNIL ; Cheffe de département, DP-CHUV ; Co-directrice académique de la formation

COMITÉ DE FORMATION

- **Philippe Delacrausaz**, Professeur FDCA, UNIL ; Directeur de l'IPL, DP-CHUV ; Président de la SSPF ; Président du comité de formation
- **Didier Delessert**, Psychiatre, Médecin chef du SMPP, DP-CHUV
- **Thomas Demessence**, Pédopsychiatre, Responsable de l'UPFFEA au CURML
- **Diane Golay**, Psychologue, Spéc. en Psychothérapie et Psychologie Légale FSP, Service de Médecine Pénitentiaire de Genève
- **Camille Jantzi**, Psychiatre, Responsable de l'Unité PL au CURML
- **Georges Klein**, Psychiatre, Médecin chef de Service, Service d'Expertises psychiatriques, ICH, Hôpital du Valais
- **Katrin Klein**, Psychiatre forensique pour enfants et adolescents, Médecin responsable de l'USPFM et de l'EMEA, SUPEA, DP-CHUV
- **Joël Krieger**, Juge cantonal du Tribunal cantonal, Vaud
- **Benjamin Lavigne**, Psychiatre, Médecin adjoint, IPL, DP-CHUV
- **Emilie Wouters**, Psychologue, Spéc. en Psychothérapie et Psychologie Légale FSP, Certifiée en psychologie légale SSPF

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour les psychiatres :

- Avoir un titre FMH en psychiatrie et psychothérapie (adultes ou enfants et adolescents) ou être en cours de spécialisation et, être au bénéfice d'une pratique clinique en psychiatrie et psychothérapie d'au moins 3 ans

Pour les psychologues :

- Avoir un titre de spécialiste FSP en psychothérapie (ou équivalent), ou
- Avoir un master universitaire en psychologie (ou équivalent) et être en formation dans l'un des établissements de formation approfondie en psychiatrie forensique certifiés par l'ISFM (ou jugés équivalent)

INSCRIPTION

Admission sur dossier auprès de la Formation Continue UNIL-EPFL. Joindre au bulletin d'inscription une lettre de motivation, un CV, les copies de vos attestations professionnelles et diplômes, ainsi que les coordonnées complètes d'une personne de référence. Si la formation se fait sur le temps de travail, le/la candidat·e joindra à son dossier un accord signé de son employeur.

RENSEIGNEMENTS

Deborah Borin,
coordinatrice de la formation :
cas-psych-leg-for@unil.ch